

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
6 novembre 2020**

Convocation :
2 novembre 2020

Affichage :
2 novembre 2020

Conseillers :
- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 14

L'an deux mille vingt, le six novembre à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :
- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la salle des fêtes,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	Mme Anaïs Rousseau	M. Dimitri Bessière
M. Guérolé Legagneux	M. Cédric Dufourd	Mme Élisabeth Giordano
M. Jérôme Renou	Mme Claire Pasquier	

Absents excusés :

M. Anthony Bolival, donne pouvoir à M. Cédric Dufourd,
Mme Linda Goisbault, donne pouvoir à M. Guérolé Legagneux,
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à M. Killian Trucas,
Absente : Mme Lydie Meroth.

Secrétaire de séance : Mme Élisabeth Giordano

Ordre du jour :

1. Exploitation du commerce communal ;
2. Décision modificative du budget – travaux/mobilier du commerce ;
3. Montant du loyer du local commerce ;
4. Questions diverses.

Approbation du CR du 8 octobre 2020

Désignation d'un secrétaire : Mme Élisabeth Giordano

1. Exploitation du commerce communal ;

Afin de ne pas exposer 2 fois les mêmes éléments, et de gagner du temps en conseil, il a été proposé en séance du 8 octobre 2020 de :

- Réaliser une seule présentation : à la fois pour les élus et pour les personnes s'étant portées à notre connaissance lors du retour du questionnaire ; d'y associer les représentants des associations actives de la commune ;
- De ne pas effectuer à ce stade de réunion publique vu le contexte sanitaire ;
- De rediffuser la présentation par vidéo sur internet et de communiquer sur la mise à disposition des éléments en mairie (pour les personnes ne disposant pas d'internet).

Le confinement récemment déclaré a imposé l'annulation de la réunion sous cette forme, en présence de publique.

Néanmoins, le retour positif de la SAS « 1000 cafés » (« Groupe SOS » : groupement d'intérêts économiques, entreprise sociale européenne) impose de prendre rapidement position.

Il a donc été décidé de remplacer cette réunion par un conseil municipal permettant, le cas échéant, de prendre des délibérations concordantes à l'issue de la présentation.

La présentation est réalisée principalement par le maire et Martine Faroy. D'autres élus ayant participé aux recherches et réunions sur les sujets apportent les compléments d'information :

- État des lieux
 - o Acquisition et travaux de l'actuel commerce, investissement financier,
 - o Enchaînement de trois gérants depuis 2015, périodes de fermeture,
 - o Insatisfaction de l'exploitation actuelle, côté gérant comme côté habitants.
- Retour de l'enquête réalisée en septembre
 - o Taux de retour : fort,
 - o Représentation des répondants parmi la population (comparaisons INSEE),
 - o Ciblage des besoins.
- Avenir - possibilités d'exploitation avec leurs avantages et inconvénients :
 - o Gérant privé (système actuel)
 - o Mairie - régies
 - o Associatif
 - o Initiative "1000 cafés"

L'initiative « 1000 cafés » ayant retenu l'attention des élus, les garanties offertes par ce partenariat ont été exposées, ainsi que le retour d'expérience de 2 communes sarthoises qui ont déjà ouvert un café multiservices dans ce cadre.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De s'engager avec la SAS « 1000 cafés » pour la gestion du local commercial communal ;
- D'autoriser le maire à signer le bail correspondant.

2. Décision modificative du budget – travaux/mobilier du commerce ;

Vu le choix du conseil, porté sur la collaboration avec la SAS « 1000 café », il convient de prévoir des aménagements permettant d'orienter l'activité vers un « café multiservices », alors que l'actuel aménagement correspond principalement à celle de dépôt de pain.

Aucun devis n'a pu être effectué dans les délais impartis. Néanmoins l'alimentation d'une ligne budgétaire correspondante acte la volonté du conseil d'investir dans ce sens, et de réaliser les premiers aménagements dès que possible.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Décision modificative n°4 – budget commune

Besoin de financement de 10 000 euros pour l'aménagement du commerce.

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 40 - voirie (compte 2188 - Autres agencements et aménagements de terrains) :
- **10 000** euros
- Chapitre 95 – local boulangerie (compte 2188 - Autres immobilisations corporelles) :
+ **10 000** euros

3. Montant du loyer du local commerce ;

Le montant actuel du loyer est de 50 € par mois. Ce bas loyer est censé permettre à un gérant de dégager plus facilement une marge. Il n'y a donc pas de retour financier sur l'investissement communal initial.

Dans le cadre du projet « 1000 cafés », un loyer a été conseillé : de 150 à 250 €/mois.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 150 € le loyer mensuel du local commercial la première année de gérance par le prochain exploitant ;
- De fixer à 200 € le loyer mensuel du local commercial les années suivantes de gérance par le prochain exploitant.

Il est noté que le montant fixé pour les « années suivantes » n'exclut pas de prévoir une clause d'indexation dans le bail qui sera signé.

4. Questions diverses.

- Éoliennes (procédure contre le projet entre Neuvillalais et Mézières) – rdv téléphonique le 10/11/2020, entre le maire et Me Monamy, conjointement avec M. Level, maire de Neuvillalais. Jérôme Renou participera également pour Mézières.
- Planning de distribution des sacs OM en janvier.
- Site internet – point d'étape. Coordination de la mise en page (rédaction, présentation, accès) à assurer pour l'ensemble des contributions des élus.
- Action jeunesse 2021 – suite à la dernière commission sociale de la 4CPS, appel à idées sur cette action. Quelques pistes sont proposées. Les tranches d'âge sont à définir entre 14 et 26 ans.

Date du prochain conseil : le 12 novembre à 20h.

Fin du conseil à 22h.

Le maire, Killian Trucas

Les membres du conseil municipal

Mme Linda Goisbault

M. Anthony Bolival,

Mme Lucie Pousset

Mme Lydie Meroth

M. Guénoles Legagneux

Mme Claire Pasquier

M. Jérôme Renou

Mme Laurence Dunand

Mme Marie-Line Le Pallec

Mme Martine Faroy-Fontenas

Mme Anaïs Rousseau

M. Dimitri Bessière

M. Cédric Dufourd

Mme Elisabeth Giordano, secrétaire de séance,